

**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine  
**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz  
**Band:** 53 (1958)  
**Heft:** 3-4-fr

**Artikel:** La défense du Doubs  
**Autor:** Bodinier, C.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-173678>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tion, c'est-à-dire dans la vallée. Ce projet toutefois ne sera pas exécuté. Bien plus, M. Thomann donna l'assurance que les Zuricois ne porteraient d'aucune façon atteinte au paysage de la Haute-Engadine; ils ne déroberaient aucune goutte d'eau au lac; et ils ne feraient se déverser dans ce même lac aucun torrent qui en troublerait la transparence; ils s'efforceraient de parer par d'autres moyens au méfait des inondations.

Le Heimatschutz prend acte de cette déclaration catégorique, et constate que la rapide et ferme prise de position de la « *Pro Lej da Segl* » et d'autres groupements a atteint son but.

*Rédaction*

## *La défense du Doubs*

Lors de son assemblée générale, tenue le 13 septembre 1958 à Saint-Ursanne, la section neuchâteloise de la Ligue du patrimoine national a voté à l'unanimité la résolution suivante: « Les membres de la Ligue du patrimoine national, section de Neuchâtel, considérant la menace que fait peser sur le Doubs neuchâtelois et jurassien le projet de construction de nouveaux barrages, approuvent la création du mouvement *Pro Doubs* et son programme d'action. »

Un projet des Forces Motrices Bernoises existe effectivement, qui prévoit une douzaine de barrages entre Les Brenets et Ocourt, dont le rendement très modeste ne justifierait en aucune façon la très grave altération des sites menacés.

Au mois de novembre, au Grand Conseil neuchâtelois, le chef du département cantonal des travaux publics a répondu à une interpellation en déclarant qu'au moment où les cantons seront consultés par l'autorité fédérale concessionnaire, le gouvernement neuchâtelois donnera un avis catégoriquement négatif.

Le comité *Pro Doubs* a enregistré cette déclaration avec joie, mais n'en continue pas moins la lutte pour ce qui concerne le tronçon jurassien (de beaucoup le plus long).

A fin novembre, il a envoyé à Berne une délégation qui a été reçue par M. Brawand, chef du département cantonal des travaux publics, entouré de plusieurs collaborateurs, notamment ceux dont dépendent les services électriques d'une part, les eaux et forêts d'autre part (ces deux messieurs étaient d'avis opposé sur la question). La première concession octroyée, qui ne concerne que les études, expire le 31 décembre 1959. Si la seconde concession (celle qui concerne la mise sur pied d'un projet précis) est demandée, M. Brawand a promis que les communes intéressées en seraient informées aussitôt, le délai d'opposition étant relativement bref. Les délégués de *Pro Doubs* ont eu l'impression – mais ce n'est qu'une impression – que le canton de Berne tiendrait compte de l'opposition des habitants du clos du Doubs.

Cette opposition est quasi unanime, ainsi que le montreront les résultats d'une consultation populaire actuellement en cours.

*Pro Doubs* prépare un dossier complet sur cette affaire, traitant de tous ses aspects: énergie électrique, intérêts touristiques, esthétiques et culturels, histoire, pêche, pollution des eaux. Quand il sera au point, il sera communiqué aux gouvernements bernois et neuchâtelois, éventuellement à la presse. On envisage, d'autre part, une manifestation populaire.

Une dernière précision s'impose. Le bruit a couru que, si rien ne se fait du côté suisse, la France pourrait prendre les devants et capter les eaux du Doubs pour son compte. Il n'en est rien; un très ancien traité franco-suisse rend absolument impossible toute entreprise de nos voisins sans accord préalable avec la Suisse. Il n'y a aucun doute à cet égard.

*C. Bodinier.*



*A la Charbonnière du Refrain, la rivière est française. La rive suisse est à droite. On est encore en plein calcaire jurassien.*



*A Soubey, dans le Clos-du-Doubs, l'idylle est entièrement suisse.*



*Le majestueux paysage des Rosés, en aval de la Charbonnière de St-Brais.*



*Doubs vient du latin du-bius: hésitant. Mais à Ocourt, il s'apprête à quitter définitivement la Suisse.*